

Assemblée communale no 5 de la commune de Bas-Intyamon

du 29 novembre 2022 de 20.00 h. à 21.00 h. à la salle Bourgo – Route de l'Intyamon 36 à Enney

Présidence : Monsieur Olivier Pharisa, Syndic

Convocations: Feuille officielle du canton de Fribourg

no 46 du 18 novembre 2022 Affichage aux piliers publics

Chroniques de Bas-Intyamon no 129 Convocation à tous les ménages

Electeurs inscrits: 1128

Citoyens présents : 35 citoyens actifs à l'ouverture de la séance

Scrutateurs: M. Jean-Marc Wicki et M. Jérôme Vallélian

Preneur du PV: Mme Erika Dupont Secrétaire communale

M. le Syndic ouvre cette 5ème assemblée de législature ; il précise que Mmes Erika Dupont, Gentridë Huruglica, Sandrine Audemars et M. Charles Chassot, personnel communal, n'ont pas le droit de vote dans la commune.

Il indique que l'assemblée est enregistrée, ceci pour faciliter la rédaction du procèsverbal. L'enregistrement sera détruit une fois le procès-verbal approuvé. Il encourage à bien lever la main lors des votes et il demande aux scrutateurs de compter les citoyens qui sont placés dans leurs rangées ; ils communiquent à chaque demande (oui, non, abstention) le nombre de votants, lequel correspond aux personnes présentes.

Il rappelle que si quelqu'un souhaite voter à bulletin secret, la demande doit être approuvée par le cinquième des citoyens actifs présents, selon l'art. 18 al. 2 de la Loi sur les communes.

M. le Syndic donne ensuite lecture du tractanda de l'assemblée, lequel a été publié dans la convocation à tous les ménages.

Tractanda:

- 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 8 novembre 2022 (il ne sera pas lu)
- 2. Budgets 2023 (ils ne seront pas lus)
 - 2.1de fonctionnement
 - 2.2 des investissements :
 - 2.2.1 Place de jeux Estavannens
 - 2.2.2 Route du Fossard Estavannens
 - 2.2.3 Acquisition d'un véhicule porte-outils
 - 2.2.4 Réservoirs et conduites eau potable
 - 2.2.5 Réfection de chalets
 - 2.2.6 Acquisition d'un treuil avec ligne de câblage pour l'unité de gestion forestière
 - 2.3 Rapport de la Commission financière
 - 2.4 Vote des budgets de fonctionnement et des investissements
- 3. Présentation de la planification financière 2023 2027
- 4. Désignation de l'organe de révision
- 5. Modification des statuts de l'AICG
- 6. Divers

Les documents soumis à l'assemblée communale pouvaient être consultés au Secrétariat communal, durant les heures d'ouverture (selon art. 3 et 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Le procès-verbal de l'assemblée communale est publié sur le site www.bas-intyamon.ch

1. Lecture du procès-verbal no 4 de l'assemblée du 8 novembre 2022

Le procès-verbal susmentionné a été mis à disposition au secrétariat communal et publié sur le site internet. Il n'en est pas donné lecture.

Personne ne souhaitant s'exprimer sur ce procès-verbal, *M. le Syndic* pose alors la question suivante :

« Celles et ceux qui acceptent l'approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 8 novembre 2022 sont priés de le faire en levant leur bulletin »

Résultat: 35 oui 0 non 0 abstentions

2. Budget 2023

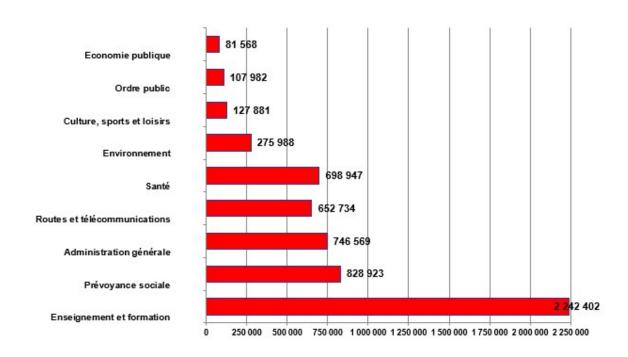
2.1 de fonctionnement

Mme Gentride Huruglica Administratrice des finances rappelle que c'est le second budget communal établi au format MCH2. Ceci signifie que tous les investissements font l'objet d'amortissements planifiés ; le règlement des finances communales prévoit aussi que les investissements sont activés dès CHF 40'000.00.

Le compte de fonctionnement se présente ainsi :

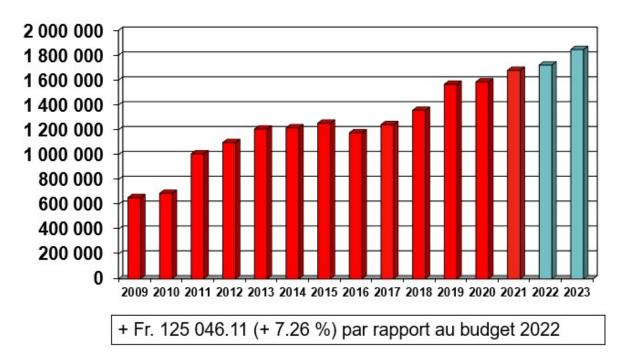
	Budget 2023	
	Charges	Produits
0 ADMINISTRATION	860'589.14	114'020.65
1 ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE	196'434.00	88'452.00
2 FORMATION	2'672'618.18	430'215.55
3 CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	129'291.21	1'410.00
4 SANTE	702'947.45	4'000.00
5 PREVOYANCE SOCIALE	830'422.60	1'500.00
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	708'841.70	56'107.83
7 PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	1'092'893.86	816'905.39
8 ECONOMIE PUBLIQUE	1'608'122.39	1'526'554.71
9 FINANCES ET IMPÔTS	159'588.25	5'698'993.19
TOTALISATION	8'961'748.78	8'738'159.32
Résultat budget 2023		223'589.46
Résultat budget 2022		344'796.67
Résultat comptes 2021	3'151.28	

Répartition des charges par dicastère après déduction des produits



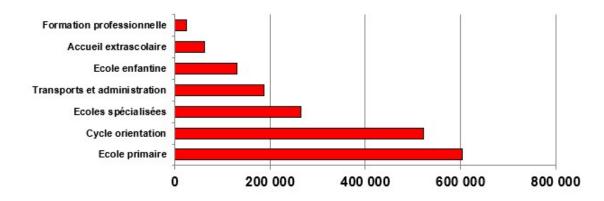
Le graphique démontre clairement que c'est le chapitre de l'enseignement qui est le plus chargé.

Enseignement et formation - charges liées



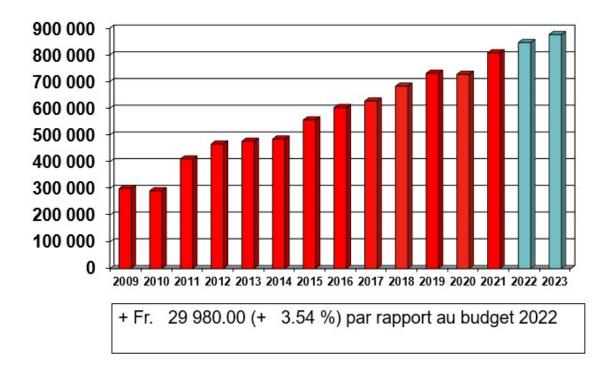
Le graphique démontre l'évoluation des charges liées à ce dicastère de l'enseignement et de la formation.

Enseignement et formation



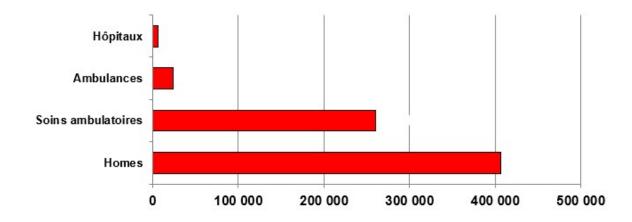
Toujours dans ce chapitre de l'enseignement, une représentation graphique explique que ce sont les charges de l'enseignement primaire qui sont les plus conséquentes.

Santé



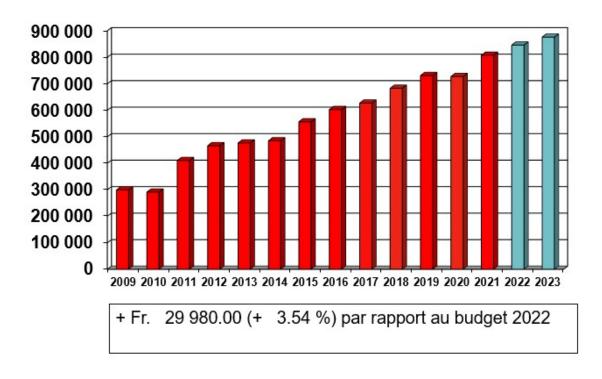
Ce chapitre contient des charges liées essentiellement.

Santé



Le poste des homes est le plus lourd dans celui de la santé.

Affaires sociales et tutelles

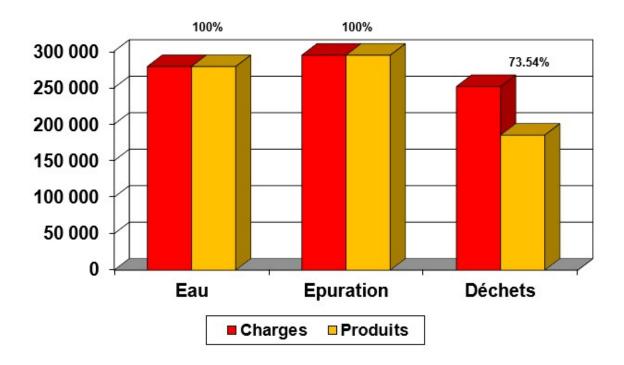


Evolution des charges liées

	Budget 2023	Augmentation par rapport au budget 2022	
Cantonales	1'839'588.00	- 63'081.20	- 3.31 %
Régionales	2'052'405.90	+ 176'500.80	+ 9.40 %
Autres contributions	180'204.00	- 4'685.00	- 2.53 %
Totaux		+ 108'734.60	

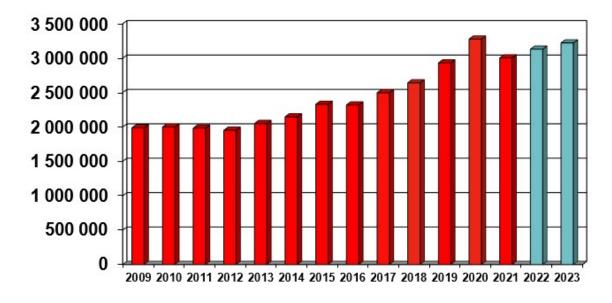
Les charges liées sont comparées au budget 2022 ; l'augmentation est de CHF 108'734.00.

Environnement



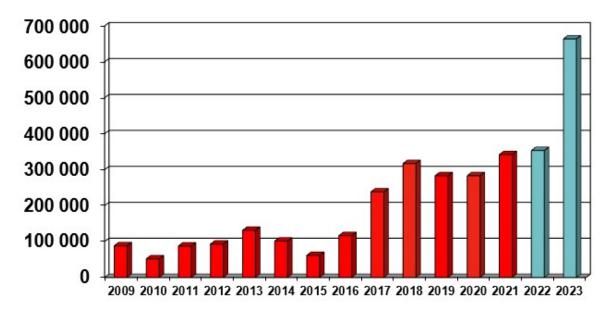
Les chapitres de l'eau et de l'épuration doivent être financés à 100 % par la perception des taxes ; pour le poste des déchets, la loi prévoit une couverture à 70 % minimum.

Impôts ordinaires – personnes physiques



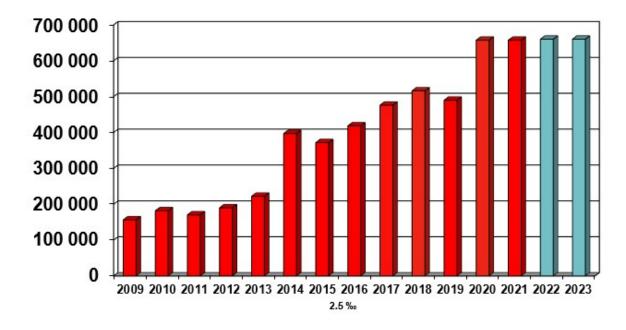
Le graphique démontre l'évolution des impôts des personnes physiques. Les barres rouges sont les comptes consolidés, les bleues sont les prévisions des budgets. L'évolution est calculée sur les cotes cantonales et sur la statistique cantonale. La prévision demeure prudente.

Impôts ordinaires – personnes morales

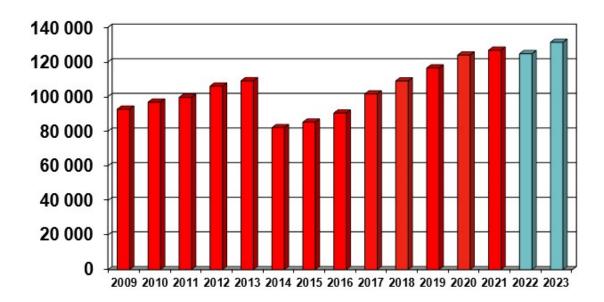


La prévision se base sur les cotes cantonales et sur la statistique cantonale. La forte hausse est due à la fin de l'exonération de l'entreprise Macaroon SA notamment.

Contribution immobilière

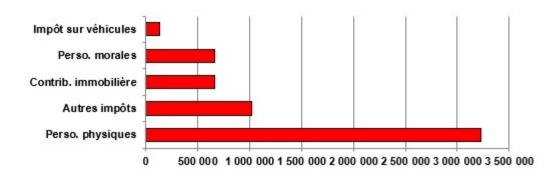


Impôts sur les véhicules



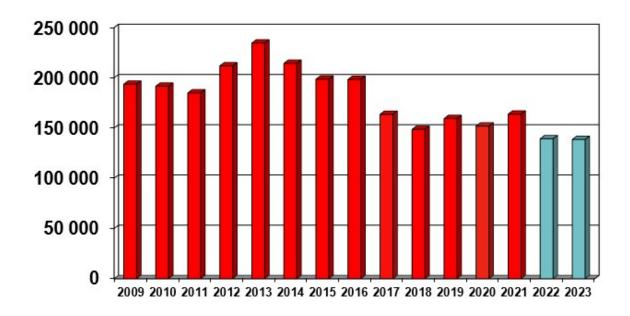
La commune reçoit les chiffres du canton pour évaluer cet impôt.

Recettes fiscales



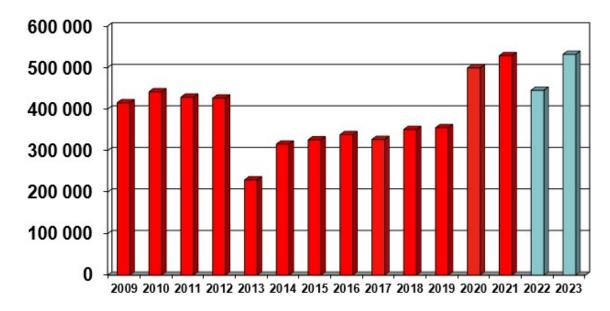
Le graphique démontre la provenance des recettes fiscales. La principale source des recettes fiscales est celle de l'impôt des personnes physiques.

Intérêts des dettes



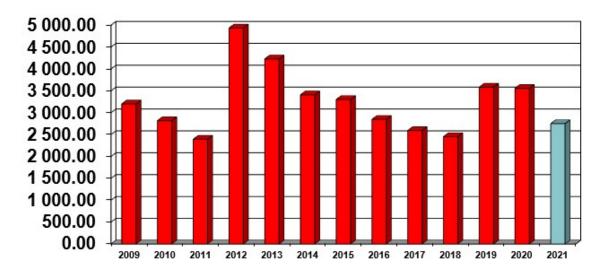
La prévision pour le budget est à 2 % pour les prochains emprunts.

Amortissements planifiés



Sous MCH2, chaque investissement fait l'objet d'un amortissement dès l'année qui suit la fin des travaux. La hausse est provoquée par l'amortissement dès 2023 du bâtiment édilitaire.

Endettement par habitant



Pour ce faire, l'Administratrice des finances se base sur les directives du Service des communes. L'endettement par habitant se monte à CHF 2'750.00/habitant.

En l'absence de questions de la part des citoyens, *M. le Syndic* passe au point suivant, soit le budget des investissements.

Budget des investissements

M. Cédric Cuttelod présente le budget des investissements pour 2023 :

		Budget 2023	
		Charges	Produits
0	ADMINISTRATION		
1	ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE		
2	FORMATION	3'000'000.00	2'117.00
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	75'000.00	
4	SANTE		
5	PREVOYANCE SOCIALE		
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	394'500.00	
7	PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	2'720'000.00	1'748'375.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE	256'795.00	106'277.00
9	FINANCES ET IMPÔTS		
	TOTALISATION	6'446'295.00	1'856'769.00

2.2.1 Place de jeux à Estavannens

M. le Syndic explique le but de la dépense :

- Réaménager la place de jeux à Estavannens afin de respecter les directives du BPA.

3420.5000.04 – Place de jeux Estavannens	CHF	75'000.00
Total à financer	CHF	75'000.00
Coût annuel d'intérêts 2 %	CHF	1'500.00
Coût annuel amortissement 4 %	CHF	3'000.00

Rapport de la Commission financière :

M. Roger Kuster, Président de la Commission financière, s'exprime ainsi :

« Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 75'000.00 pour la place de jeux à Estavannens.

Le financement de l'investissement a été présenté en détail.

La Commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 75'000.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver ».

La parole n'étant pas sollicitée, *M. le Syndic* demande à ceux et celles qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 75'000.00 pour la réfection de la place de jeux à Estavannens, financé par un emprunt bancaire, de le faire en levant leur bulletin.

Résultat :	35 oui	0 non	0 abstention
Nesulal.	35 Oui	UTIOH	U absterition

2.2.2 Route du Fossard – Estavannens

M. Charles Rime explique le but de la dépense :

- Réfection du tapis bitumineux, sur le tronçon jusqu'au Pont du Fossard, sur une longueur de 350 m. Il s'agit de fraisages partiels et de réfectionner les amenées d'eau vers les gargouilles.

6150.5010.02 – Route du Fossard	CHF	110'000.00
Total à financer	CHF	110'000.00
Coût annuel d'intérêts 2%	CHF	2'200.00
Coût annuel amortissement 2.5%	CHF	2'750.00

M. Roger Kuster, Président de la Commission financière, s'exprime ainsi :

« Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 110'000.00 pour la réfection du tapis bitumineux sur la Route du Fossard à Estavannens.

La Commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 110'000.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver ».

La parole n'étant pas sollicitée, *M. le Syndic* demande à ceux et celles qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 110'000.00 pour la réfection de la Route du Fossard à Estavannens, financé par un emprunt bancaire, de le faire en levant leur bulletin.

Résultat : 35 oui 0 non 0 abstention

2.2.3 Acquisition d'un véhicule pour l'édilité

M. Charles Rime explique le but de la dépense :

 Acquisition d'un véhicule porte-outils, soit un engin équipé d'une balayeuse, lame à neige, saleuse, système d'arrosage, d'une pompe et d'un enrouleur automatique. Un tel véhicule peut remplacer avantageusement plusieurs engins loués.

Il précise que la commune déneige 1'700 m de trottoirs à Enney et Villars-sous-Mont. Pour les routes communales, il y a environ 25 km.

M. Charles Rime précise encore que la commune loue pour environ CHF 20'000.00 de machines et véhicules par an. Ce véhicule remplacera ces véhicules et machines loués.

Ce véhicule permet de se déplacer à 40 km/h. Deux personnes peuvent s'y installer.

6150.5060.00 – véhicules et machines	CHF	202'000.00
Total à financer	CHF	202'000.00
Coût annuel d'intérêts 2 %	CHF	4'040.00
Coût annuel amortissement 10%	CHF	20'200.00

M. Roger Kuster, Président de la Commission financière, s'exprime ainsi :

« Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 202'000.00 l'acquisition d'un véhicule pour l'édilité. Le financement de l'investissement a été présenté en détail. La Commission a porté une attention particulière à cette demande de crédit et, après des explications complémentaires, la Commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 202'000.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver ».

La parole n'étant pas sollicitée, *M. le Syndic* demande à ceux et celles qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 202'000.00 pour l'acquisition d'un véhicule porte-outils, financé par un emprunt bancaire, de le faire en levant leur bulletin.

Résultat : 35 oui 0 non 0 abstention

2.2.4 Approvisionnement en eau

M. Eric Barras explique le but de la dépense :

Réfection des captages des Frassettes – Enney	CHF 250'000.00
Remplacement conduites ch. de la Chapelle - Villars-sous-Mont	CHF 145'000.00
Remplacement conduites ch. de la Rochena – Enney	CHF 160'000.00
Remplacement conduites rte de l'Intyamon – Enney	CHF 75'000.00

Réfection des captages des Frassettes à Enney: Il s'agit de remplacer la chambre des captages par deux ouvrages séparés. Actuellement, l'eau des deux sources est mélangée dans une même chambre; ceci ne correspond plus aux normes et recommandations. Le projet prévoit de remplacer cette chambre par deux chambres préfabriquées. Ceci permettra d'effectuer un suivi qualitatif de chacune des sources avec une mise en rejet séparée en cas de problème. Les conduites reliant les chambres au réservoir seront-elles aussi mises à neuf.

Remplacement d'une conduite secteur Chemin de la Chapelle à Villars-sous-Mont : il s'agit de déplacer le tracé de la conduite communale situé au Chemin de la Chapelle, le long de la route cantonale. Cela concerne le secteur où les maisons ont brûlé. La

commune anticipe sur la construction des nouveaux bâtiments sur ce site en prévoyant la conduite communale le long de la route cantonale. Plusieurs raccordements privés seront réalisés dans la foulée.

Remplacement d'un tronçon de la conduite d'eau potable – secteur Rochena à Enney: la conduite existante sera mise à neuf sur un tronçon plus court pour rejoindre une conduite existante située à l'ouest du chemin. Le projet prévoit des vannes de raccordement et le remplacement de 2 bornes hydrant.

Remplacement d'un tronçon de conduite le long de la route cantonale – Enney : cette conduite est en mauvais état et des fuites surviennent souvent. L'intervention est délicate car il y a de nombreux services présents en parallèle.

7101.5031.01 – Construction de réservoirs et conduites 2023	CHF	630'000.00
Total à financer	CHF	630'000.00
Coût annuel d'intérêts 2 %	CHF	12'600.00
Coût annuel amortissement 1.25%	CHF	7'875.00

- **M.** Alexandre Geinoz demande pourquoi la commune utilise de la fonte pour ses conduites.
- **M. Eric Barras** explique que la fonte permet de détecter et localiser rapidement les éventuelles fuites.
- M. Alexandre Geinoz rajoute que la fonte coûte plus cher que le PE.
- **M. Martin Dohner** constate, dans le détail financier, que cet investissement s'amortit sur 80 ans. Il trouve cela exagéré.
- **M. Eric Barras** explique que les taux d'amortissement sont donnés dans les tabelles MCH2. Même si la commune dispose des liquidités suffisantes pour financer la dépense, l'amortissement est malgré tout compté.
- *M. Martin Dohner* constate alors que nous aurons des dettes pharamineuses.
- **M.** Le **Syndic** rajoute que le canton fera les expériences avec l'application de MCH2 ; mais effectivement les questions se posent sur ces amortissements planifiés.
- M. Roger Kuster, Président de la Commission financière, s'exprime ainsi :
- « Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 630'000.00 pour l'approvisionnement en eau dans les villages d'Enney et Villars-sous-Mont. Le financement de l'investissement a été présenté en détail. La Commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 630'000.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver ».

La parole n'étant plus sollicitée, *M. le Syndic* demande à ceux et celles qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 630'000.00 des travaux sur le réseau d'eau communal, financé par un emprunt bancaire, de le faire en levant leur bulletin.

Résultat : 35 oui 0 non 0 abstention

2.2.5 Rénovation de chalets communaux

M. Ludovic Moret explique le but de la dépense :

Les Frassettes Enney, réfection de deux parois porteuses CHF 42'000.00 La Côte Estavannens, réfection d'un pan de toit et de la borne CHF 40'000.00 La Ciernedon Estavannens, réfection d'une paroi porteuse CHF 40'000.00 Le Tsalotè Villars-sous-Mont, réfection de la borne et de la cheminée CHF 15'000.00 Rez de la Ferranna Estavannens, installation électrique CHF 8'000.00 Les Fonds Estavannens, crépissage intérieur et extérieur CHF 36'500.00

M. Ludovic Moret précise que les parchets et alpages communaux procurent un revenu annuel de CHF 120'000.00 environ. La commune réinvestit ainsi le rendement locatif dans le maintien du patrimoine.

Il rajoute encore que dès janvier 2023, le taux de subventionnement du canton passe de 27 % à 32 %.

Plan de financement :

- Rubrique comptable :

Rubrique comptable 8181.5040.04	CHF	181'500.00
Subventionnement 32 %	CHF	-58'080.00
Coût global devisé de la réalisation	CHF	123'420.00
Coût annuel intérêts 2%	CHF	2'468.40
Coût amortissement sur le coût global 3%	CHF	3'702.00

M. Roger Kuster, Président de la Commission financière, s'exprime ainsi :

« Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 181'500.00 (brut avant subvention) pour la réfection de plusieurs chalets d'alpage. Le financement de l'investissement a été présenté en détail. La Commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 181'500.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver ».

La parole n'étant pas sollicitée, *M. le Syndic* demande à ceux et celles qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 123'420.00 (après subvention) la rénovation de divers chalets, financé par un emprunt bancaire, de le faire en levant leur bulletin.

Résultat : 35 oui 0 non 0 abstention

2.2.6 Participation d'un treuil avec ligne de câblage pour l'unité de gestion forestière Les Merlas

En préambule, *M. Ludovic Moret* informe que la nouvelle unité de gestion forestière entrera en vigueur dès 2023. Il s'agit de mettre en commun les charges et produits des deux communes, soit Bas-Intyamon et Grandvillard. Cela s'appellera : triage forestière « Les Merlas ».

La commune de Bas-Intyamon est partenaire pour 68,45 % et Grandvillard pour 31.55 %. Cette clé de répartition tient compte des surfaces de forêt et des possibilités de coupe sur les deux communes. Les employés resteront rattachés à leur employeur respectif.

M. Ludovic Moret explique le but de la dépense :

Achat d'un treuil avec ligne de câblage pour l'unité de gestion forestière « Les Merlas » (communes de Bas-Intyamon et Grandvillard)

Répondre à l'augmentation de la demande pour le bois « énergie »

Flexibilité d'intervention de l'équipe forestière

Rubrique comptable 8206.5060.00	CHF	110'000.00
Part de la commune de Bas-Intyamon 68.45 %	CHF	75'295.00
Coût global de l'achat	CHF	75'295.00
Coût annuel intérêts 2%	CHF	1'505.90
Coût amortissement sur le coût global 10%	CHF	7'529.50

M. Roger Kuster, Président de la Commission financière, s'exprime ainsi :

« Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 75'295.00 pour la participation communale à l'acquisition d'un treuil avec ligne de câble pour l'unité de gestion forestière. Le financement de l'investissement a été présenté en détail.

La Commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 75'295.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver ».

La parole n'étant pas sollicitée, *M. le Syndic* demande à ceux et celles qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 75'295.00 pour la construction d'une conduite à Villars-sous-Mont, financé par un emprunt bancaire, de le faire en levant leur bulletin.

Résultat : 35 oui 0 non 0 abstention

2.3 Rapport de la Commission financière

M. Roger Kuster, Président de la Commission financière, s'exprime ainsi :

La Commission financière s'est réunie en date du 22 novembre 2022 avec le Conseil communal pour la lecture du budget 2022. Des compléments d'information et des explications supplémentaires ont été fournis, ceci pour une bonne compréhension du budget de fonctionnement et d'investissement.

Par conséquent, la Commission financière donne donc un préavis favorable et recommande à l'assemblée communale d'approuver le budget de fonctionnement et d'investissement 2023.

M. le Syndic donne la parole aux citoyens.

La parole n'étant pas sollicitée, *M. Cédric Cuttelod* donne lecture des résultats du budget de fonctionnement.

M. le Syndic demande à ceux et celles qui acceptent le budget de fonctionnement 2023, se soldant par un excédent de charge de CHF 223'589.46, de le faire en levant leur bulletin.

Résultat : 35 oui 0 non 0 abstention

La parole n'étant pas sollicitée, *M. Cédric Cuttelod* donne lecture des résultats du budget d'investissement.

M. le Syndic soumet au vote le budget des investissements, tel que proposé. Celles et ceux qui approuvent ce budget des investissements, lequel présente un total des charges de CHF 6'446'295.00 et un total des recettes de CHF 1'856'769.00, le font en levant leur bulletin.

Résultat : 35 oui 0 non 0 abstention

3. Planification financière 2023-2027

Mme Gentride Huruglica présente le plan financier 2023-2027 ainsi :

La planification financière

 Estimation de la marge nette d'autofinancement (MNA) pour les 5 prochaines années à partir des derniers comptes

La MNA

- Capacité d'assurer les investissements sans emprunter
- Estimation du bénéfice (+) ou déficit (-)

Eléments retenus

- Estimation des charges
 - Charges de fonctionnement
 - Charges financières en fonction des investissements (passés et futurs)
- Estimation des recettes

Eléments non retenus

- Les imputations internes
- Les amortissements supplémentaires
- Les réserves

Principaux éléments investissements

- Les coûts des investissements financés par crédits jusqu'en 2021
- Les investissements 2023 à 2027 ne sont pas encore évalués

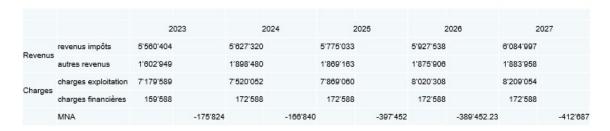
Principaux éléments charges

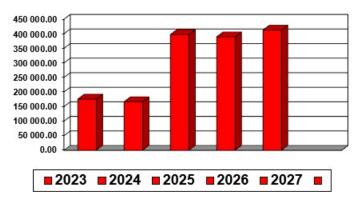
- Augmentation supposée de la population : 3% par année
- Estimation des charges liées cantonales
- Estimation des charges liées régionales

Principaux éléments recettes

- Prévision de croissance donnée par le canton
- Principe de prudence pour les impôts uniques (mutations, successions, prestations en capital)
- La masse fiscale des personnes morales de la zone artisanale a été intégrée en tenant compte de la réforme fiscale de l'imposition des entreprises (RIE3)
- Estimation de l'augmentation des contributions immobilières pour les bâtiments en cours de construction

La projection pour les années futures est présentée sous forme d'un graphique :





Mme Gentride Huruglica commente le résultat présenté pour les prochaines années ; force est de constater que les charges augmentent de plus en plus.

M. le Syndic précise qu'effectivement, des investissements comme l'agrandissement de l'école, la construction des homes dans le district, du centre sportif, vont peser dans les budgets.

M. Manuel Francey demande si le graphique représente le résultat négatif?

Mme Gentridë Huruglica répond que oui.

M. le Syndic précise qu'il s'agit de projections et que ces indications peuvent varier fortement. Il y a plusieurs années, la planification financière affichait des résultats négatifs de presque CHF 600'000.00, ce qui n'est heureusement pas arrivé.

Pour la Commission financière, *M. Roger Kuster* s'exprime ainsi : « nous avons pris connaissance de la planification financière mise à jour pour les années 2023-2027. La Commission a constaté que cette dernière est tenue correctement à jour selon les éléments connus.

Cette planification financière nous démontre que pour l'instant, les charges paraissent maîtrisées pour la période 2023-2027. Ce tableau est également à prendre avec prudence car les chiffres évoluent chaque année. »

4. Organe de révision

M. le Syndic précise que l'organe de révision a fonctionné durant les 3 derniers exercices comptables. Il passe la parole à M. le Président de la Commission financière.

La Commission financière, par la voix de son Président *M. Roger Kuster*, propose à l'assemblée de renouveler le mandat avec la Fiduciaire Cuennet à Bulle pour les 3 prochains exercices.

La parole n'étant sollicitée, *M. le Syndic* soumet au vote le choix de l'organe de révision. Il demande à celles et ceux qui acceptent de renouveler le mandat avec la Fiduciaire Cuennet pour les années 2022, 2023 et 2024 de leur faire en levant leur bulletin.

Résultat : 35 oui 0 non 0 abstention

5. Modification des statuts de l'AICG

M. Eric Barras précise que AICG signifie : association intercommunale du comté de Gruyère. C'est en fait l'association de commune pour la STEP. Les statuts en vigueur datent de 2009 et les modifications sont induites par l'introduction de MCH2. La loi sur les communes s'applique ainsi par analogie aux associations de communes.

Les modifications essentielles touchent les articles

- 5 pour ce qui concerne l'introduction d'une Commission financière,
- 6 pour ce qui régit de la clé de répartition des frais entre les communes et qui définit voix dont chaque commune dispose à l'assemblée et
- 41 qui règle les compétences de la Commission financière.

Le comité a profité d'apporter des modifications non-essentielles aux statuts, comme la reformulation des buts de l'association, des précisions quant à la publicité des séances en fonction de la loi de l'accès aux informations et des modifications de vocabulaire.

À la suite d'une affaire avec une commune qui avait mal géré l'impact d'une mise en zone de terrain traversé par un collecteur intercommunal, des dispositions ont été prévues pour régler les questions de prise en charge des coûts.

Le calendrier de remise des documents aux communes a également été prévu.

La parole n'étant plus sollicitée, *M. le Syndic* soumet au vote les modifications des statuts de l'AICG de le faire en levant leur bulletin.

Résultat : 35 oui 0 non 0 abstention

6. Divers

- **M.** André Piccand revient sur le sujet du plan financier ; il demande si l'augmentation des charges est due à la progression de la population ? Il s'interroge sur la part du déficit communal imputable à cette augmentation de la population.
- M. le Syndic explique que si les charges liées augmentent, les recettes également.

Mme Gentride Huruglica rajoute que les charges d'amortissement sont justement imputées aux charges. Il y a notamment les futurs amortissements de l'école.

M. le Syndic complète qu'il faut relativiser ; il y a quelques années en arrière, les déficits étaient annoncés pour plus de CHF 600'000.00 et finalement, les comptes étaient bien plus favorables.

Ces prévisions sont très aléatoires ; il faut tenir compte de la conjoncture et de l'évolution des charges liées, tant cantonales que régionales.

Les communes devront probablement être plus attentives avec les associations régionales et examiner les budgets plus tôt dans l'année afin de corriger si nécessaire dans le but de contenir les charges.

- **M. Joseph Geinoz** revient sur la dette nette par habitant qui est à CHF 2'500.00/habitant environ pour notre commune. Où est-ce qu'on se situe par rapport au district ?
- *M. le Syndic* n'a pas les chiffres exacts mais aux comptes 2021, la commune avait une dette par habitant dans la moyenne du district.

La commune arrive à diminuer rapidement les dettes bancaires et ainsi, faire diminuer les intérêts.

- *M. Jérôme Vallélian* reprend les reports d'investissement qui sont d'environ 3 millions en 2023, mais il n'a rien vu pour l'auberge.
- *M. le Syndic* explique que l'assemblée vote un crédit global pour un investissement, mais elle doit reporter au budget la part qu'elle dépense dans l'année. Pour l'auberge, le dossier est clos et consolidé.
- **M. Jonas Gremaud** demande ce qu'il va advenir des locaux libérés par l'édilité à différents endroits de la commune.
- *M. le Syndic* répond que ces bâtiments ne coûtent presque rien à la commune. L'idée est de les garder et d'en louer une bonne partie. Mais la réflexion doit encore se faire. Pour l'ancienne école d'Enney notamment, il n'est pas opportun de s'en séparer car il y a les archives communales, une salle pour les sociétés et le groupe de jeux.

- M. Jonas Gremaud est rassuré de voir que ces bâtiments ne vont pas être à l'abandon.
- **M. Joseph Geinoz** demande ce qu'il se passe avec l'ancienne maison Tolksdorf à Enney. Cette bâtisse est vraiment dangereuse car le toit s'effondre.
- **M. le Syndic** explique que cette maison a été vendue ; un projet est en cours, mais cela prend du temps. Une séance est prévue prochainement sur place avec les services de l'état pour trouver des solutions pour parer au plus urgent.
- **M. François Geinoz** pose la question de savoir si la commune n'aurait pas été intéressée pour y faire des places de stationnement ?
- **M. Ie Syndic** informe que la commune s'est renseignée ; il fallait y construire un bâtiment et ne pas laisser ce terrain sans construction.

Pour terminer, *M. le Syndic* rappelle que les membres du Conseil communal sont à disposition, en assemblée et hors assemblée, pour répondre aux questions et renseigner les citoyens.

La parole n'étant plus sollicitée, *M. le Syndic* clôt cette assemblée ; il est 21 h. Il invite toutes et tous à partager un verre au café.

La Secrétaire :	Le Syndic :
E. Dupont	O. Pharisa

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL